



SUPPORTING
AN ENABLING ENVIRONMENT
FOR CIVIL SOCIETY

Aperçu de l'environnement favorable

Senegal

October 2025

Contexte

Malgré une relative stabilité politico-institutionnelle avec trois alternances démocratiques ces dernières années (en 2000, 2012 et 2024), les problèmes liés à l'approfondissement de la démocratie, au déséquilibre institutionnel avec l'exécutif exerçant de l'influence sur les pouvoirs législatif et judiciaire, ainsi qu'à la satisfaction de la demande sociale, demeurent.

L'Agenda de Transformation "Sénégal 2050", nouveau référentiel de politique économique et sociale, et la Stratégie Nationale de Développement (SND) 2025-2029, incarnent l'ambition d'un Sénégal souverain et indiquent le cap d'un développement fondé sur une refondation du modèle économique, une transformation sociale inclusive, une gouvernance renouvelée et un aménagement équilibré du territoire. Le Sénégal dispose d'une société civile diverse, très active dans les différents secteurs de développement, engagée sur les questions de gouvernance et très expressive sur les droits humains, les questions de justice et d'équité.

Le pays, qui a traversé une période de troubles et de tensions politico-sociales entre 2021 et 2024, a vu les Sénégalais voter pour la troisième fois, le 24 mars 2024, en faveur d'un changement de gouvernement, avec l'élection de son Excellence le Président Bassirou Diomaye Diakhary Faye. Ils ont ainsi exprimé leur aspiration à un changement de gouvernance, fondé sur l'éthique, la transparence et la responsabilité.

Cependant, le pays connaît toujours une accentuation des clivages dans l'espace politique, malgré les initiatives de dialogue qui continuent d'être une particularité de la démocratie sénégalaise.

C'est dans ce contexte de rétrécissement croissant de l'espace civique, caractérisé par des interpellations et emprisonnements de journalistes et chroniqueurs pour des délits d'opinion, que les organisations de la société civile (OSC), dans leur diversité, assument leur rôle crucial dans la promotion de la conscience politique et citoyenne, et de l'engagement civique. Ces OSC contribuent à la gouvernance des politiques publiques à travers leurs actions, et œuvrent pour l'amélioration de la gouvernance et des conditions de vie, notamment celles des populations les plus vulnérables.

1. Respect et protection des libertés civiques fondamentales

[La Constitution du Sénégal](#), dans son titre II traitant des « droits et libertés fondamentaux et des devoirs des citoyens », en ses articles 8 et 12, garantit le droit à la liberté d'association à tous les citoyens (article 12 : « Tous les citoyens ont le droit de constituer librement des associations, des groupements économiques, culturels et sociaux, ainsi que des sociétés, sous réserve de se conformer aux formalités édictées par les lois et règlements »). Les groupements ou associations dont le but ou l'activité est contraire aux lois pénales, comme la promotion des groupes LGBTQIA+ ou de l'extrémisme violent, sont prohibés. Ce document de référence est le fondement des lois et règlements qui garantissent aussi la liberté d'expression, de réunion, et de la presse, qui sont souvent brandies comme des acquis démocratiques majeurs. En ce qui concerne la liberté d'association, le régime de déclaration en vigueur (article I.c.812 du [Code des obligations civiles et commerciales](#)) autorise l'OSC ayant déposé son dossier administratif à la préfecture à fonctionner sans attendre une autorisation écrite par récépissé de la direction générale de l'administration du territoire du ministère en charge de l'intérieur. Cette décentralisation des procédures est un des facteurs favorisant l'exercice de la liberté d'association. Ce même régime de déclaration est appliqué pour les réunions et les manifestations publiques.

Le rôle central de la presse dans la vie publique est reconnu, cependant l'évolution du paysage médiatique, amplifiée par les réseaux sociaux, pose de nouveaux défis. Alors que les journalistes sont parfois devenus des acteurs partisans et que la désinformation s'est amplifiée, des accusations de diffusion de fausses informations et d'atteinte à la vie privée des personnes faisant l'objet de reportages ont été utilisées pour poursuivre en justice des journalistes critiques dans le cadre d'une récente répression de la liberté d'expression. Dans ce cadre, des médias, des journalistes et acteurs politiques [ont été interpellés](#), entendus par la division des investigations criminelles et jugés par les tribunaux.

Durant les périodes d'élection, telles que les élections présidentielles de mars 2024 et législatives de novembre 2024, qui constituent des moments de cristallisation et de troubles politiques majeurs, il y a eu des restrictions très importantes des libertés avec des interdictions de réunion et de manifestation, ainsi qu'une surveillance accrue des OSC, dont certains responsables sont taxés, à tort ou à raison, par le gouvernement ou l'opposition, de « politiciens encagoulés ». *Entre mars 2021 et février 2024, le pays a connu* des restrictions de l'accès à internet mettant en péril les droits fondamentaux à la liberté d'association, de réunion, d'expression et d'accès à l'information, avec *de fréquentes* coupures d'internet, en particulier dans un contexte de climat politique tendu lié aux problèmes judiciaires du principal opposant Ousmane Sonko et au report de l'élection présidentielle de février 2024. Cette situation a fortement impacté la société civile dans sa volonté et sa capacité à faire entendre sa voix pour la protection et la défense de l'environnement favorable.

Le vote par l'Assemblée nationale, le 26 août 2025, des [lois relatives notamment à l'accès à l'information](#) et [au statut et la protection des lanceurs d'alerte](#), constituent une avancée majeure dans le renforcement de la transparence et dans la matérialisation du droit fondamental d'accès à l'information, qui a toujours posé problème dans l'action des OSC.

2. Cadre juridique favorable au travail des acteurs de la société civile

Le cadre réglementaire pour la création, le fonctionnement et l'intervention des organisations de la société civile (OSC) est régi par un ensemble de textes généraux et spécifiques selon leur typologie et leurs statuts. Ces organisations comprennent les associations, ONG, OING, collectifs ou réseaux, mouvements citoyens, organisations confessionnelles, syndicats, institutions de recherches, médias, organisations caritatives, et mouvements sociaux. Elles sont sous la tutelle du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique.

Ce cadre légal régissant les organisations de la société civile est principalement constitué de la loi n° 66-70 portant Code des obligations civiles et commerciales, précisément de [la loi n° 68-08 du 26 mars 1968](#) modifiant le chapitre II relatif aux associations du livre VI dudit code, et réprimant la constitution d'associations illégales. Pour le cas particulier des associations ayant statut d'organisations non gouvernementales (ONG), le cadre d'intervention est régi par [le décret 2022-1676 du 16 septembre 2022](#), qui prévoit des mécanismes permettant au ministère de l'Intérieur et ses services déconcentrés d'assurer un meilleur suivi et évaluation des interventions. Ce décret est complété par [la loi 2024-08 du 14 février 2024](#), relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, et par [la loi uniforme n°2009-16 du 02 mars 2009](#) relative à la lutte contre le financement du terrorisme. Ceci implique un contrôle renforcé de l'origine des fonds et des mouvements des comptes des ONG, qui sont obligés de produire des justificatifs sur l'origine de leurs fonds.

A ce nouveau cadre juridique et réglementaire, est adossé, depuis le 1er janvier 2024, [un système comptable \(SYCEBNL\)](#) auquel sont assujetties toutes les entités à but non lucratif,

dont les OSC ayant leur siège dans un État membre de l'OHADA ou y exerçant leurs activités, à moins que ces entités ne soient déjà soumises à un système particulier tel la comptabilité publique. Cela améliore la transparence dans la gestion comptable des OSC et leur redevabilité, grâce à la production régulière d'états financiers.

Depuis le transfert de la tutelle des OSC au ministère de l'Intérieur en 2010, le cadre juridique est devenu de plus en plus contraignant en matière d'enregistrement de la déclaration, avec des délais d'attente pouvant aller jusqu'à six mois, excédant le délai réglementaire de deux mois. Même si les OSC peuvent fonctionner dès l'enregistrement de leur dossier en attendant le récépissé de reconnaissance, il faut noter que l'administration dispose du pouvoir discrétionnaire de dissoudre des OSC en cas d'infraction aux dispositions des décrets cités à l'alinéa 1er de l'article 821 de la loi 68-08 du 26 mars 1968 modifiant le chapitre II relatif aux associations du livre IV du [Code des obligations civiles et commerciales](#).

3. Ressources accessibles et durables

Les OSC évoluent dans un contexte de plus en plus concurrentiel, marqué par la rareté des ressources financières. Elles évoluent dans un cadre légal peu favorable à l'accès au financement, notamment aux ressources publiques dans le cadre de conventions d'exécution de programmes avec le gouvernement. La majorité des fonds que reçoivent les OSC proviennent des partenaires internationaux, et peu d'entre elles sont en mesure de mobiliser des fonds en qualité de prestataires de services (consultants, opérateurs) dans le cadre de programmes du gouvernement, des collectivités territoriales, ou de partenaires techniques et financiers.

L'année 2025 aura été difficile avec [le retrait de l'USAID](#), qui est venu enfoncer la crise financière au niveau des organisations de la société civile en plus de [la suspension du financement de certains programmes de l'Etat](#) impliquant des OSC comme opérateurs par le nouveau gouvernement, mis en place en avril 2024. La relation entre les OSC, l'État et les bailleurs de fonds est marquée par des déséquilibres dans l'accès à l'information et aux ressources, dans un contexte où les OSC s'affirment de plus en plus comme des forces de changement. Des OSC, notamment des ONG opératrices des programmes du gouvernement, ont été confrontées à des pertes de ressources du fait de la suspension de certains de ces programmes, comme les bourses de sécurité familiale.

Le financement des OSC provenant principalement de sources extérieures constitue une limite à leur autonomie et à la durabilité de leurs actions, d'autant que la pression pour aligner leurs priorités sur celles du gouvernement et des donateurs privés est forte. Ces financements extérieurs ne sont d'ailleurs accessibles qu'aux OSC disposant des capacités institutionnelles et de gestion nécessaires pour répondre aux exigences des bailleurs de fonds et aux critères de sélection. Dans ce contexte, de nouvelles formes et modalités d'auto-financement des activités sont expérimentées par des OSC dans une quête de souveraineté et d'autonomie pour des actions plus durables.

4. Ouverture et réactivité de l'État

Les interactions entre le gouvernement et la société civile sont encadrées par des dispositifs de concertation et de dialogue sur les politiques publiques, en cohérence avec la [vision 2050 et l'axe 4 de la stratégie de transformation systémique](#). La confiance dont les organisations de la société civile bénéficient de la part du gouvernement et des pouvoirs publics en général constitue un atout. Elles sont en effet régulièrement associées aux instances consultatives et participent à l'élaboration et au suivi des politiques publiques, comme au sein du [Conseil national de régulation de l'audio visuelle](#) et la [Commission nationale des droits de l'homme](#).

Elles sont aussi membres de plusieurs cadres de pilotage ou de coordination de programmes publics aux niveaux national, régional et local.

Dans cette démarche de dialogue structuré entre l'État et la société civile, des efforts sont nécessaires pour institutionnaliser les différents mécanismes de concertation et de consultation sur les politiques publiques. Alors que leurs avis sont sollicités dans les organes de conception et d'élaboration des politiques, la faiblesse des mécanismes de concertation et de représentation ne permet pas toujours d'assurer la qualité des contributions de la société civile.

Il arrive que des processus parallèles d'élaboration ou d'évaluation de politiques soient conduits par la société civile, qui produit des documents de contribution et des rapports citoyens ou alternatifs dont les contenus ne sont pas toujours pris en compte par le gouvernement. Il arrive que le gouvernement choisisse de manière unilatérale des organisations de la société civile qui lui sont « favorables » pour des consultations ou concertation sur des politiques publiques. Ce qui aboutit souvent à des processus parallèles pouvant créer de potentiels conflits avec les entités étatiques et des organisations de la société civile.

5. Culture publique favorable et discours sur la société civile

Depuis l'avènement du nouveau régime issu de l'élection présidentielle du 24 mars 2024, l'image que donne le gouvernement et certains médias de la société civile dans sa globalité n'est pas reluisante. Malheureusement, les dirigeants politiques sont habitués à changer leur perception du rôle et des acteurs de la société civile, selon qu'ils se trouvent dans l'opposition ou au gouvernement. En témoignent certaines perceptions distillées dans l'opinion publique dues notamment aux sorties du Premier ministre et président du parti au pouvoir, qui a traité une partie de la société civile, notamment celle active dans la gouvernance politique, de fumier. Il a même annoncé [son intention d'introduire](#) une législation visant à interdire aux OSC de recevoir des fonds de l'étranger.

Il convient également de noter qu'entre 2021 et les élections de 2024, le gouvernement sortant a accusé les OSC d'être à l'origine de troubles sociaux visant à déstabiliser l'administration en place.

Les médias suivent et relayent les activités des OSC et publient régulièrement des interviews avec des représentants de la société civile. Cependant, les dispositions du code de la presse sont souvent non respectées par certains médias dont les journalistes ou chroniqueurs deviennent des acteurs partisans, au service de forces politiques ou économiques qui instrumentalisent la liberté de la presse et la liberté d'opinion par la désinformation et la diffamation, en diffusant de fausses informations sur les institutions, la vie privée des individus et leur vie privée. Cela crée un environnement dans lequel le paysage médiatique est devenu de plus en plus polarisé, ce qui affecte à la fois les discours publics et la représentation de la société civile.

Les communautés ont généralement une bonne opinion des OSC et de leur travail, qui contribue à leur inclusion et leur autonomisation dans un contexte de pauvreté.

En matière d'inclusion, les groupes marginalisés, notamment les femmes et les minorités ethniques, ont gagné en visibilité au sein de la société civile et leurs revendications ont été largement relayées par des organisations telles que CONGAD et Sight Savers, à travers la promotion et la diffusion [de la stratégie « Ne laisser personne de côté »](#). Une large frange des organisations et associations de femmes [s'est levée](#) pour fustiger le non-respect de la parité

dans le bureau de l'Assemblée Nationale et [le faible taux de présence des femmes](#) dans le Gouvernement (4 / 25 ministres). Malgré certaines avancées, l'inclusion et la participation des groupes vulnérables restent une grande préoccupation pour les organisations de la société civile.

6. Accès à un environnement numérique sécurisé

Dans le domaine de l'environnement numérique, le Sénégal connaît une croissance rapide de son écosystème. Cependant on constate qu'en dehors des zones urbaines, il y a des zones rurales qui ne sont pas couvertes par internet.

L'accès à l'information en ligne n'est pas effectif. *Entre mars 2021 et février 2024, les coupures d'internet ont été fréquentes dans un contexte de climat politique tendu, lié aux problèmes judiciaires du principal opposant Ousmane Sonko, et au report de l'élection présidentielle de février 2024.* Le gouvernement [a suspendu](#) plus d'une dizaine de fois l'internet mobile et bloqué l'accès aux réseaux sociaux et aux applications de messagerie comme Facebook et WhatsApp suite à l'arrestation en mars 2024 d'Ousmane Sonko. Suite à l'annonce, le 3 février 2024, du report des élections qui devaient se tenir le 25 février 2024 par le président sortant Macky Sall, et les mouvements de protestation qui ont suivi, le ministre en charge de la communication a [ordonné la suspension des données mobiles](#) pendant 4 à 5 jours, invoquant la diffusion de messages haineux et subversifs sur les réseaux sociaux et des mesures de sécurité.

L'environnement numérique est peu sécurisé, notamment pour beaucoup d'OSC qui, faute de moyens, ont tendance à utiliser des systèmes qui continuent à fonctionner avec des versions de logiciels obsolètes, peu ou pas protégées. Ces OSC n'ont pas suffisamment développé de compétences et de capacités à protéger leurs systèmes d'information ainsi que leurs données.

Malgré une réglementation en matière de [protection des données personnelles](#) et de [cybersécurité et de cybercriminalité](#), l'avènement des réseaux sociaux a accentué la désinformation, le harcèlement, la diffamation et l'atteinte à la vie privée de personnes.

Les réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp, TikTok et X) sont utilisés comme des armes de menace et de persécution contre des journalistes et des organisations de la société civile, qui peuvent être victimes de menaces, de harcèlement et de poursuites judiciaires. Ces organisations de la société civile font l'objet d'une surveillance constante en matière de cybersécurité. Elles militent pour l'amélioration de l'espace civique numérique grâce à une réglementation adaptée qui prenne en compte les préoccupations et les spécificités des organisations de la société civile et des communautés les plus vulnérables.

Défis et opportunités

Au cours des quatre prochains mois, la société civile continuera de faire face à des défis multiformes, dans un contexte de délitement du débat public lié aux tensions entre le pouvoir et l'opposition, mais également au réchauffement du front social avec des revendications syndicales et des menaces de grèves dans les secteurs sociaux (éducation, santé, etc.).

Elle doit travailler à une meilleure compréhension du cadre juridique et législatif d'intervention des OSC, à une participation à la qualité du débat public, et à l'appropriation des principes de souveraineté, notamment numérique et financière, mais aussi des nouvelles lois.

La mobilisation et le maintien de ressources humaines qualifiées sont un défi majeur pour les OSC locales, dans un contexte où les capacités financières drainent les expertises vers les organisations offrant les meilleures conditions de travail et de rémunération.

L'environnement dans lequel évoluent les OSC continue de susciter de vives inquiétudes. Face à la diversité des modèles d'engagements des OSC, souvent incompris par le gouvernement, celui-ci essaie de restreindre l'expression des voix critiques et d'accroître son contrôle sur la société civile. Cette incompréhension nécessite de développer une communication avec les nouvelles autorités et une participation des OSC dans l'élaboration des réformes institutionnelles et juridiques, afin de promouvoir plus de redevabilité et de transparence dans le cadre d'une gouvernance plus ouverte.

Un autre défi pour les OSC est de participer de manière renforcée à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes publics (bourses de sécurité familiale et formation encadrement des jeunes, etc.).

Pour relever ces défis, les OSC pourraient se mobiliser dans le plaidoyer pour la signature des décrets d'application des lois, notamment celles relatives à l'accès à l'information et sur le statut et la protection des lanceurs d'alerte.

Parmi les possibilités d'amélioration de l'environnement favorable, il y'a la promotion de l'exercice du droit à l'information, consacré par la loi sur l'accès à l'information, votée en août dernier, mais aussi la vulgarisation et la promotion des lois sur le statut et la protection des lanceurs d'alerte.

Cette publication a été financée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne reflète pas nécessairement les vues de l'Union européenne.

EU SEE

SUPPORTING
AN ENABLING ENVIRONMENT
FOR CIVIL SOCIETY



Funded by
the European Union



DEMOCRACY
REPORTING
INTERNATIONAL



European
Partnership for
Democracy



forus

CONNECT
SUPPORT
INFLUENCE



**TRANSPARENCY
INTERNATIONAL**
the global coalition against corruption